



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUUCHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_055

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le nombre des élus de la Commission d'Appel d'Offres est de cinq en plus du Président. Les cinq membres titulaires du Conseil Municipal sont élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel par ordre de présentation.

Chaque liste comporte un nombre égal de titulaires et de suppléants et l'élection d'un titulaire entraîne l'élection du suppléant.

Toutefois, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

L'ordre de présentation des candidats doit être établi avec mention du titulaire et du suppléant correspondant.

En cas d'égalité des restes, le siège restant à attribuer revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages de listes en présence, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

La composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Cette disposition a pour conséquence que la liste « Une Autre Armentières, Unie et Solidaire » ne peut siéger.

Il est proposé la répartition suivante :

Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action : 4 titulaires – 4 suppléants
L'Urgence d'Agir pour Armentières : 1 titulaire – 1 suppléant

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur liste de candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Candidatures titulaires :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :** M. Hugues QUESTE, Mme Martine DUBREU, Mme Sarah FÉVRIER, M. Laurent DERONNE
- **Liste « L'Urgence d'Agir pour Armentières » :** M. Jean-Jacques DERUYTER

Candidatures suppléants :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :** M. Thibault

CAPELLE, Mme Mélanie DEZEURE, M. Guillaume VILLE, M. Alexis DEBUISSON
• **Liste « L'Urgence d'Agir pour Armentières »** : Mme Catherine HALOS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'élire les représentants du Conseil Municipal à la commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 33 voix pour
- 2 abstentions :
Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

Par conséquent, sont désignés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres
Titulaires : M. Hugues QUESTE, Mme Martine DUBREU, Mme Sarah FÉVRIER , M.
Laurent DERONNE, M. Jean-Jacques DERUYTER
Suppléants : M. Thibault CAPELLE, Mme Mélanie DEZEURE, M. Guillaume VILLE, M.
Alexis DEBUISSON, Mme Catherine HALOS

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS